



17 mars 2015

MOBILISATION DES RETRAITES

Depuis plusieurs années, 16 millions de retraités de ce pays du secteur public comme du privé, constatent que leur situation ne cesse de se dégrader.

Par dizaines de milliers, les 3 juin et 30 septembre 2014, ils ont montré leur colère et leur détermination à ne pas laisser se poursuivre la dégradation de leur pouvoir d'achat, de leurs droits et garanties en matière de retraite et de protection sociale.

INACCEPTABLES

- **Que 10 % des retraités vivent sous le seuil de pauvreté**, que 7 % des retraités de 60 à 69 ans occupent un emploi en 2012, chiffre qui a doublé depuis 2006.
- **Que les pensions soient bloquées depuis plus de 18 mois** alors que le pouvoir d'achat des retraités baisse depuis des années du fait de l'augmentation contrainte et des multiples mesures fiscales (CASA, disparition de la demi-part parent-isolé, fiscalisation de la majoration

pour 3 enfants, augmentation de la TVA, modification de l'assiette de la CSG...)

- **Les reports successifs de la mise en œuvre de la loi sur l'adaptation de la société au vieillissement**, alors que le reste à charge des personnes en perte d'autonomie ne cesse de croître. Les 0,3 % de la CASA prélevés sur les pensions doivent être intégralement attribués au financement de la perte d'autonomie.
- **Que l'accès aux soins devienne de plus en plus difficile** du fait du manque de médecins, des dépassements d'honoraires, du désengagement de la Sécurité Sociale provoquant l'augmentation du prix des compléments santé.

L'UFR appelle l'ensemble des retraité(e)s à se mobiliser dans les territoires afin de participer aux différents rassemblements décidés dans cette période

www.spterritoriaux.cgt.fr

www.cgt.fr

BULLETIN DE SYNDICALISATION



Je souhaite : ☐ prendre contact ☐ me syndiquer ☐ participer à une formation d'accueil

Nom – Prénom :

Adresse personnelle :

Collectivité ou établissement :

Téléphone :

Email :

Bulletin à retourner à : Fédération Cgt des services publics – Case 547 – 263 rue de Paris – 93515 Montreuil Cedex ou à remettre à un militant CGT